

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez nos et l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés à vos centres d'intérêts et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux. .

Djamel Beghal, mentor des frères Kouachi, restera bien en prison en France

Son avocat demandait sa remise en liberté contre son expulsion en Algérie, alors que sa peine d'emprisonnement court jusqu'à septembre 2018.

LE MONDE | 11.07.2017 à 18h41 • Mis à jour le 11.07.2017 à 21h00 | Par Elise Vincent ([journaliste/elise-vincent/](#))

Djamel Beghal, l'un des mentors communément désigné de Chérif Kouachi et d'Amédée Coulibaly ([societe/article/2015/01/29/djamel-beghal-maitre-a-penser-du-terrorisme_4565978_3224.html](#)), les auteurs des tueries de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher, restera bien en prison, en France, jusqu'à la fin de sa peine, a appris *Le Monde* auprès de son avocat, M^e Bérenger Tourné. Incarcéré depuis mai 2010 en raison de sa participation à un projet d'évasion d'une figure du terrorisme hexagonal, le détenu a vu sa demande de remise en liberté rejetée par un juge d'application des peines (JAP), mardi 11 juillet. Djamel Beghal demandait au passage son expulsion du territoire français vers l'Algérie, son pays natal.

AR



(#)

PUBLICITE

Découvrez la nouvelle finition Business Design BMW. (#)

La gamme BMW dédiée aux professionnels se renouvelle : à partir de 355€/mois TTC sans apport, Entretien & Assistance 24/24 et Garantie Perte Finan...

Cette décision, que *Le Monde* a pu consulter, intervient paradoxalement dans un contexte où les autorités françaises multiplient, depuis plusieurs années, les expulsions d'individus condamnés pour des faits de terrorisme arrivant en fin de peine. Une décision par ailleurs à l'exact opposé de celle qui avait été prise à l'encontre de M. Beghal en 2007, alors qu'il purgeait depuis 2001 une première peine de dix ans de prison ([societe/article/2005/03/15/djamel-beghal-condamne-a-10-ans-d-emprisonnement_401723_3224.html](#)). C'était, cette fois, dans le cadre du démantèlement d'un réseau terroriste soupçonné d'avoir voulu s'en prendre à des intérêts américains en Europe.

A l'époque, les autorités françaises avaient tout tenté pour l'éloigner. La tentative d'expulsion avait même donné lieu à une bataille juridique rocambolesque. C'est sur le tarmac de l'aéroport que M^e Tourné avait rattrapé *in extremis* son client... L'avocat défendait alors l'idée que son client courrait un risque de « traitement inhumain et dégradant » en Algérie. Il avait obtenu gain de cause devant le conseil d'Etat, en juin 2009. « Si Beghal n'avait rien demandé, la décision de l'expulser aurait été prise, mais comme il est à l'initiative, par réflexe pavlovien, on lui refuse », s'agace aujourd'hui M^e Tourné.

Contexte différent en Algérie

Cet inattendue interversion des rôles s'explique toutefois par un contexte relativement différent. M^e Tourné considère désormais que la situation en Algérie s'est améliorée ; « les circonstances le permettent », dit-il. « Il n'y a pas de rapport récent des organisations non gouvernementales telles que Human Right Watch dénonçant la pratique de la torture dans ce pays, a de son côté expliqué en substance M. Beghal lors du débat contradictoire pour sa libération. S'il fallait attendre une année, il serait peut-être trop tard. »

La justice française, elle, s'accroche notamment au fait que M. Beghal – dont le « risque de répétition n'est pas écarté » à ses yeux – n'est pas arrivé au bout de sa peine. Sa période de sûreté a certes pris fin le 22 janvier, mais la date butoir de son incarcération est le 19 septembre 2018. Soit dans un peu plus d'un an. Si la demande de son avocat avait été satisfaite, M. Beghal se serait retrouvé libre en Algérie. Une zone où les autorités françaises craignent par ailleurs de plus en plus qu'elle serve de base de repli, comme tout le Maghreb, à l'organisation Etat islamique, en pleine débandade en Syrie.

M^e Tourné souhaite néanmoins faire appel de la décision du JAP du tribunal de grande instance de Rennes. « C'est reculer pour mieux sauter », plaide-t-il. Impossible malgré tout, de savoir le sort

qui sera réservé à terme à M. Beghal. Ce dernier est actuellement incarcéré au [centre pénitentiaire](#) de Rennes-Verzèze. En 2006, il a été déchu de sa nationalité française – acquise par mariage. Raison pour laquelle il était « expulsable ».